

**Séance plénière ordinaire des comptes****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 16 juin 2014, de 20h00 à
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	25 conseillers généraux 5 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. M. Huser (vice-président), M. O. Cottagnoud, M. A. Fontannaz, Mme V. Papilloud Administration communale : M. L. Seppey (secrétaire communal) Public : ~ 10 personnes, presse 1
Excusés	M. X. Gaillard (remplacé dans ses fonctions par Mme B. Duc), M. N. De Luca, M. G. Jirillo, M. K. Karakatsanis

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 16 décembre 2013
3. Comptes 2013
4. Cautionnement relatif au projet d'agrandissement du Foyer Haut-de-Cry
5. Convention entre les communes d'AggloSion
6. Réponses aux interventions au sens des art. 32 ss de notre règlement
7. Informations de la part de l'Exécutif
8. Divers

DÉLIBÉRATIONS

Le président du Conseil général, M. N. Huser, accueille l'assemblée avec les salutations d'usage et constate que la majorité absolue des conseillers généraux est réunie. Régulièrement convoqué, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire, M. D. Kuster, lit l'ordre du jour qui est accepté par tous les groupes.

Il n'y a pas de demandes de modification et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013

M. N. Huser explique que lors de la dernière séance, il a été demandé de faire des procès-verbaux plus précis en retranscrivant fidèlement les discussions. Il espère que les 19 pages du PV de la dernière séance donneront pleine et entière satisfaction. Il en profite pour remercier le secrétaire pour la rédaction. Le procès-verbal de la dernière séance plénière a

été transmis en date du 28 janvier 2014. La parole est donnée aux chefs de groupe pour leur prise de position.

Mme B. Duc annonce que le groupe DC a étudié le PV et l'accepte en remerciant le secrétaire.

M. R. Nalesso relève qu'il s'agissait d'un PV très complet et remercie le secrétaire.

Mme E. Roh annonce que le PV ne soulève aucune remarque et qu'il est accepté.

Par un vote à main levée, le procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 16 décembre 2013 est accepté à l'unanimité.

3. COMPTES 2013

M. N. Huser précise que les conseillers généraux ont reçu un exemplaire des comptes 2013, le rapport de la Commission de gestion ainsi que tous les documents nécessaires pour traiter ce point. Il passe la parole au président de la Municipalité pour la présentation des comptes.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier lit son message d'introduction.

Les divers documents présentant les comptes 2013 de la Municipalité et regroupant les différentes explications nécessaires à la bonne compréhension de ceux-ci ont été envoyés à tous les membres du Conseil Général.

La commission de gestion a planché de manière très détaillée sur l'examen de ces comptes et a également élaboré un rapport qui vous a été remis.

Je vais donc ce soir vous donner les principales informations de l'exercice 2013 et vous présenter quelques tableaux et ratios significatifs de l'évolution financière de notre commune.

Durant l'année 2013, l'avancement des taxations 2011 et 2012, nous a permis d'affiner le calcul des provisions. C'est finalement une estimation supplémentaire d'impôts par rapport au budget, d'environ 1 million, dont 500'000.— pour les personnes physiques, 300'000.— pour les impôts des personnes morales et 300'000.— pour les gains immobiliers et les prestations en capital.

Ces éléments expliquent à eux seuls la hausse des recettes par rapport au budget prévu. Pour le solde la différence de recettes s'explique principalement par l'augmentation des contributions de tiers, notamment pour les structures de la petite enfance.

Au niveau des charges hors amortissement, elles sont de manière globale quasi identiques au budget prévu, les divers écarts ont été expliqué et figure dans les divers rapports remis.

La combinaison de ces 2 éléments nous permet de dégager une marge d'autofinancement de 3.7 millions, supérieure d'environ 0.5 million à celle de 2012 et de 1.3 million par rapport au budget. Cependant compte tenu des gros investissements de ces années-ci, elle reste insuffisante toutefois pour couvrir entièrement les investissements de l'année 2013.

En prévision des investissements encore à terminer dans les domaines de l'école, de la petite enfance, des personnes âgées et des réseaux d'eaux, la situation à fin 2013 avec une dette nette de fr. 1'277.— par habitant, soit une légère hausse par rapport à 2012 de fr. 133.— nous permet cependant de rester dans un endettement qualifié de faible selon les indicateurs retenus par le canton.

Vous pouvez constater sur ce graphique que pour l'année dernière, comme en 2012, seul l'indicateur du degré d'autofinancement n'est pas au maximum, cela est dû aux importants investissements aux Plantys et à l'UAPE.

Il est bien clair pour nous qu'une fois ces gros investissements réalisés, il faudra à nouveau autofinancer les investissements afin de réduire l'endettement communal.

Il y a lieu toutefois de tempérer cette appréciation qui représente la situation figée au 31 décembre 2013 par l'évolution de la MAF et des investissements durant les 25 dernières années où l'on peut constater qu'à intervalles réguliers notre commune est contrainte de consentir à de gros investissements afin de répondre au développement de la population.

Cela est visible également dans le tableau de la dette nette par habitant pour la même période.

Les comptes de fonctionnement peuvent se résumer ainsi, en chiffres arrondis :

Revenus	17.6 mios
Charges	13.9 mios
MAF	3.7 mios
Amortissements	3.3 mios
Résultat net	0.4 mio

Soit une amélioration d'environ 1.9 million par rapport au budget prévu, ce qui confirme notre bonne maîtrise globale au niveau du fonctionnement.

Au niveau des investissements, nous avons connu l'année dernière 2 problèmes.

Le bémol à apporter pour cet exercice 2013, concerne bien évidemment le planning des travaux sur les chantiers des Plantys et des structures de la petite enfance qui n'ont pas pu être respectés pour différentes raisons, mais qui font que les investissements réalisés sont inférieurs de plus de 7 millions par rapport au budget prévu.

Les éléments non réalisés se répartissent comme suit :

- Plantys (- 5 millions) qui seront reportés sur 2014 puisque les travaux s'achèveront d'ici à la rentrée

- UAPE (- 2 millions) qui seront aussi reportés sur 2014 et 2015 en fonction du nouveau planning à affiner avec les 2 bureaux d'architectes

- Lizerne (-1.4 million, mais aussi – 1.2 million de subventions) dont les travaux ont également été décalés dans le temps et qui se dérouleront encore sur l'hiver 2014/2015 et 2015/2016

Afin de remédier à cette situation désagréable il est prévu, cet été d'affiner avec les architectes et le canton les différents montants réalisables pour l'année 2014 et ceux à reporter sur les budgets 2015, voire 2016. Ceci nous permettra de vous présenter en octobre une demande concernant les reports de budgets 2013 sur 2014 ou des engagements complémentaires pour 2014.

Ces éléments devraient nous permettre d'être plus précis pour l'élaboration du budget 2015, en précisant toutefois que cela restera un budget et que certains impondérables ne pourront être évités.

Récapitulatif du compte des investissements 2013 :

Investissements bruts	5.8 mios
Recettes	1.2 mio
Investissements nets	4.6 mios

Les principaux investissements de l'année 2013 ont été réalisés dans les domaines suivants :

- agrandissement des Plantys
- structures de la petite enfance
- route communales, éclairage et place
- Réservoir de Péteille et conduites d'eau potable

Cette situation engendre pour 2013 une insuffisance de financement de près de 900'000.— qui entraîne une augmentation de notre endettement.

Pour terminer cette présentation, je tiens à vous donner quelques informations sur le bilan de la Municipalité.

Le patrimoine financier de la Municipalité a augmenté d'environ 4.1 mios en 2013 pour atteindre 15.5 mios et le patrimoine administratif a augmenté d'environ 1.2 mio pour se situer à 21.3 mios. Avec des financements spéciaux qui passent de 256'000.— à 298'000.—, les actifs se situent à environ 37,1 millions à fin 2013.

Les engagements au passif ont eux aussi augmentés d'environ 5.1 mios pour s'élever à 22.1 mios à fin 2013

Ces différentes évolutions ainsi que le résultat de l'exercice 2013, font que la fortune comptable de la Municipalité varie entre les 2 années, de 12.5 mios à fin 2011 à 12.9 mios à fin 2013.

Pour conclure, l'analyse de détail avec la commission de gestion ayant débouché sur une proposition d'acceptation des comptes 2013 et des crédits complémentaires à l'unanimité des 7 membres présents, nous vous demandons, au terme de l'analyse par dicastères de bien vouloir entériner les comptes présentés.

Je remercie le secrétaire Laurent Seppey pour l'excellente tenue de la comptabilité et l'élaboration des divers documents nécessaires à l'étude des comptes 2013 par le Conseil Municipal et le Conseil Général, ainsi que mes collègues du Conseil Municipal pour leur aide précieuse.

Je félicite également la commission de gestion pour l'important travail effectué et les suggestions faites pour l'amélioration de la compréhension de ces comptes, ainsi que vous tous les membres du conseil général pour votre collaboration.

M. N. Huser passe la parole aux chefs de groupe pour l'entrée en matière.

M. R. Nalesso annonce que :

Le Groupe LR entre en matière même s'il est tout de même surpris de constater que seulement le tiers des montants des investissements budgétisés pour 2013 ont été dépensés, à savoir 5 millions sur les 15 millions prévus. Chaque année le Conseil Communal nous fait comprendre que l'élaboration du budget est un vrai casse-tête. « Il faut prioriser les investissements » nous dit-on, ce à quoi le groupe LR adhère totalement. Mais, comment voulez-vous que nos citoyens puissent encore avoir confiance en nos élus? Imaginez voir la tête que feront nos citoyens lorsqu'ils découvriront ces chiffres dans le prochain Vétrospective. Et nous pensons tout particulièrement aux membres de sociétés locales à qui l'on refuse systématiquement – et parfois même sans explications fournies – leurs revendications. Nous pouvons toutefois comprendre qu'il est parfois difficile de maîtriser tous les facteurs, surtout dans cette période de lourds investissements. Nous nous attendons donc à plus d'attention de la part de l'exécutif dans la planification des prochains budgets, afin de permettre que tout soit cohérent. A ce titre, nous relevons et saluons l'analyse figurant au point 6.2 du rapport de la Cogest concernant le compte des investissements et demandons instamment au CC d'en tenir compte.

Mme E. Roh adresse ses remerciements aux membres de la Cogest et annonce que le groupe AV entre en matière.

Mme B. Duc annonce que DC entre en matière et remercie l'Exécutif, le secrétaire communal et la commission de gestion pour le travail effectué.

L'entrée en matière est considérée comme tacitement acceptée.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

M. P. Sauthier lit les propos introductifs du rapport d'approbation des comptes 2013 :

Conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement du Conseil général, la commission de gestion a examiné les comptes et la gestion du Conseil municipal et de l'administration communale pour l'année 2013 et vous a adressé son rapport.

La commission s'est réunie à cinq reprises :

- *Le 5 mai pour la présentation des comptes par l'Exécutif*
- *Le 7 mai pour l'analyse des comptes et l'établissement d'un inventaire des questions écrites*
- *Le 14 mai pour l'analyse des réponses du secrétaire municipal aux questions écrites et vote d'entrée en matière*
- *Le 19 mai pour la rédaction du projet de rapport d'approbation*
- *Le 21 mai pour l'approbation et le vote final sur le présent rapport*

Pour l'examen de ceux-ci, ont été remis en date du 25 avril 2014 aux sept membres de la commission et aux trois membres suppléants :

- *Le fascicule des comptes 2013 comparés au budget 2013 et aux comptes 2012*
- *Le rapport de l'organe de révision 2013 par la fiduciaire Fidag SA*
- *Le message du Conseil municipal au Conseil général*
- *La liste des principaux écarts enregistrés dans les comptes de fonctionnement et des investissements 2013 supérieurs à 10% et à Fr. 5'000.- par rapport au budget 2013*
- *Le fascicule portant sur la présentation harmonisée des comptes.*

La commission rappelle les dispositions de l'article 30 de la Loi sur les communes qui attribuent notamment la tâche à la Commission de gestion le contrôle et l'utilisation conforme des crédits budgétaires et des demandes de crédit supplémentaire.

La commission n'a pas pour objectif de refaire tout ou partie du travail de révision des comptes de la Municipalité, ceux-ci étant révisés par la fiduciaire Fidag SA. Ce nonobstant, lorsque la commission a identifié des écritures comptables erronées ou non conforme à des dispositions légales, elle les a analysées et reportées dans le présent rapport.

M. N. Huser remercie le rapporteur et demande s'il y a des interventions sur le rapport de la commission. Comme ce n'est pas le cas, il ouvre la discussion dicastère par dicastères pour chaque type de compte.

Il n'y a aucune remarque ou question sur les comptes de fonctionnement.

Il n'y a aucune remarque ou question sur les comptes des investissements.

DISCUSSION ET VOTE

M. N. Huser ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes 2013.

Mme B. Duc fait remarquer que dans les comptes des investissements il n'y a pas de point 4 (Santé). M. N. Huser répond qu'il pourrait y avoir des questions malgré tout.

M. R. Nalesso fait remarquer que dans le document « crédits d'engagement au 31.12.2013 » on voit que pour le projet de densification du centre du village il y a un crédit initial de Fr. 14 millions voté en fin de législature 2005-2008 et également un crédit complémentaire de Fr. 500'000. Il demande quand ce dernier a été voté. Si cela fait référence au vote de juin 2012, il fait remarquer que cela concernait un crédit budgétaire. Il demande que ce montant soit supprimé du tableau puisqu'il ne s'agit pas d'un crédit complémentaire.

M. S. Germanier vérifiera et apportera les corrections nécessaires.

M. R. Nalesso fait référence à la page 5 du document des comptes, annexes au bilan 2013, il y a mention d'un porte-fort en faveur du Relais du Valais SA. Il demande quel est le montant et par quel accord juridique ou contractuel la commune est-elle liée.

M. S. Germanier répond qu'un engagement de porte-fort avait été demandé en cas de non couverture des intérêts par la bourgeoisie pour que la charge soit assumée le cas échéant par la municipalité. Il s'agit d'une condition imposée par les établissements bancaires lors de la signature du contrat.

M. R. Nalesso dit que le groupe LR tient à faire part de sa stupéfaction à la lecture du point 8, analyse relative aux marchés publics, du rapport de la Cogest où la commission a relevé 2 cas précis où la municipalité n'a pas suivi les réglementations en vigueur. Le premier cas traitant d'un marché de fournitures scolaires qui a donné lieu à un recours au tribunal cantonal, gagné par le recourant car la Municipalité s'était trompée de procédure. Le deuxième concernant le non-respect des délais pour la publication de l'adjudication concernant le projet de densification. Il se demande comment il est encore possible au XXI^e siècle de lire ce genre de choses dans un tel rapport. Le groupe LR demande formellement à l'Exécutif de tenir compte des remarques formulées par la Cogest et de prendre toutes les mesures possibles pour qu'à l'avenir pareille situation ne se reproduise plus, car il en va de la crédibilité de la gestion de notre commune.

M. S. Germanier relève que, pour le premier cas, le Conseil municipal a reconnu son erreur et le tribunal a demandé de recommencer la procédure d'adjudication. Quant au deuxième point, le nouveau chef technique, M. Nicolas Berner est allé suivre un cours sur les marchés publics pour éviter que ces manquements ne se reproduisent à l'avenir.

Sans autres questions, M. N. Huser passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion pour la lecture des propos conclusifs.

M. P. Sauthier lit les chapitres 10 et 11 du rapport d'approbation des comptes :

10. Requêtes particulières de la commission et conclusions.

Il ressort de l'exercice 2013 un bénéfice de Fr. 368'213.40 et une marge d'autofinancement de Fr. 3'685'913.40. L'endettement net par habitant a augmenté de Fr. 1'144.- à Fr. 1'277.- au cours de l'exercice 2013.

La commission relève également que dans les conclusions de son rapport portant sur les comptes 2013, l'organe de révision constate que :

- Les principes adoptés par la municipalité en matière de tenue de la comptabilité sont conformes aux exigences relevant de la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (Ofinco) du 16 juin 2004.*
- Les organisations comptables et financières sont parfaitement adaptées aux besoins et fonctionnent bien.*

Dans la même conclusion, l'organe de révision recommande l'approbation des comptes tels que présentés.

La commission de gestion partage les conclusions de l'organe de révision sous réserve de la remarque concernant la classification du compte « 91.141.06 Egouts-épuration ».

La commission demande au Conseil municipal que les remarques et requêtes formulées ci-après soient mises en œuvre, à savoir :

- 1. Mise en place du système de contrôle interne (SCI) dans son intégralité conformément aux dispositions de l'art. 71 Ofinco précisé en annexe 5*
- 2. Prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les collaborateurs en charge des achats et acquisition de travaux, fournitures et services soient formés en matière de réglementation des marchés publics*
- 3. Justification des provisions par des pièces probantes à soumettre à la Commission avant le bouclage des comptes*
- 4. Comptabilisation du salaire de la direction des écoles conformément aux directives*
- 5. Motiver à l'avenir le refus de la remise de certains documents par la mention de l'article de loi ou de règlement*
- 6. Prendre les dispositions nécessaires pour que le compte « Financement traitement des déchets » soit amorti lors de l'entrée en vigueur du règlement aujourd'hui à l'étude sur le plan cantonal.*

Enfin, la Commission demande au Conseil municipal que les documents suivants soient remis simultanément aux documents utiles à l'étude du budget 2015, soit :

- 1. Les indicateurs financiers ainsi que l'état des comptes au 30 septembre 2014 (plan financier compris)*
- 2. L'inventaire des parcelles communales figurant dans le patrimoine financier établi au courant de l'été 2014, selon la réponse du Conseil municipal à la question y relative de la commission.*
- 3. La copie du document devant être formalisé pour les contrôles de prises de caisse*
- 4. Les limites d'activation en conformité avec les dispositions de l'art. 71 de l'Ofinco*

La Commission a émis dans ce rapport certaines observations et recommandations dans le but d'une amélioration profitable de la gestion de la collectivité.

11. Vote final

A l'unanimité de ses sept membres présents, la Commission de gestion recommande au Conseil général l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2013 tels que présentés et d'approuver les crédits supplémentaires qu'ils impliquent.

M. N. Huser passe la parole à Mme Sierro, représentante de la fiduciaire Fidag SA pour la présentation du rapport de l'organe de révision.

Mme Sierro lit succinctement le rapport de l'organe de révision qui a été intégralement reproduit dans le fascicule des comptes :

En notre qualité de réviseur nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune. Selon notre appréciation, le compte annuel arrêté au 31 décembre 2013 est conforme aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs. Nous constatons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance, en outre nous constatons que dans le cadre de notre révision, l'évaluation des participations et des autres éléments de la

fortune financière est appropriée, le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OFINCO, l'endettement net de la municipalité est considéré comme faible et que durant l'exercice il a évolué de manière défavorable par rapport à l'année précédente. Selon notre appréciation, la municipalité est en mesure de faire face à ses engagements. L'entretien final avec le président du conseil municipal a eu lieu. Nous recommandons d'approuver le compte annuel qui vous est soumis.

M. N. Huser ouvre le débat sur les propos conclusifs et sur le rapport de révision. Il n'y a aucune intervention et le président remercie Mme Sierro.

M. S. Germanier remercie les membres de la Cogest pour les différentes remarques, il les assure que les nouveaux collaborateurs au service technique et administratif permettront de mettre en place ces différentes demandes pour les prochains exercices.

M. P. Coudray, président de la Cogest, demande s'il peut avoir une copie des tableaux présentés et demande si à l'avenir ils peuvent être envoyés avec les comptes.

M. S. Germanier espère pouvoir le faire à l'avenir, il souligne que ces tableaux ont été préparés ces derniers jours, il espère qu'avec le personnel supplémentaire la situation s'améliorera.

M. N. Huser annonce que la discussion est close et demande un vote à main levée pour accepter formellement les comptes 2013.

Les comptes 2013 de la municipalité sont acceptés à l'unanimité.

M. N. Huser remercie les membres de la Commission de gestion pour leur travail ainsi que le président de la Municipalité et le secrétaire communal pour leur collaboration. Il constate que des remarques ont été formulées, tant par la Commission de gestion que par les groupes politiques, et demande à l'Exécutif d'en tenir compte lors de l'élaboration du prochain budget et lors du bouclage des comptes 2014.

4. CAUTIONNEMENT RELATIF AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU FOYER HAUT-DE-CRY

M. N. Huser fait un historique du projet et relève que le pouvoir législatif doit se prononcer sur le cautionnement, tout en précisant que le crédit d'engagement est de la compétence de la fondation Haut-de-Cry. Il rappelle qu'accepter ce cautionnement revient à engager financièrement la commune à répondre de la dette de la fondation pour le cas où celle-ci faillirait à ses engagements et à supporter les charges annuelles supplémentaires occasionnées par un tel cautionnement.

M. N. Huser précise que pour cette étude, la Commission de gestion a été présidée par M. P. Sauthier, en application de l'art. 16 alinéa 4 de notre règlement, et Mme S. Pimpão a été désignée comme rapporteur ad hoc.

M. Michel Lamon, directeur du foyer, présente le projet d'agrandissement. En voici quelques éléments :

- Historique : début d'activité en 1993
- Données actuelles : 75 pensionnaires, 27150 nuitées, taux d'occupation de 99%,
- Répartition des dépendances, de BESA 1 (totalement indépendante) à BESA 12 (totalement dépendante), il souligne qu'il y a de plus en plus de personnes dépendantes, majoritaires aujourd'hui.
- Contexte : planification des soins de longue durée, évolution démographique, augmentation particulière de la démence.
- Projet d'agrandissement : 27 lits long séjour, 10 lits court séjour (6-8 semaines), foyer de jour 15 places, agrandissement cuisine et locaux de service.
- Nouveau bâtiment au standard minergie 2011
- Planning : planification et appels d'offre (fin 2014), début des travaux (mars 2015), fin des travaux (décembre 2016).

M. P. Coudray s'étonne de voir affiché « approbation du crédit d'engagement » plutôt qu'un cautionnement. M. M. Lamon précise qu'il s'agit en fait d'un cautionnement.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier présente une estimation des coûts pour un foyer de jour pour 15 personnes, une unité de court séjour de 10 chambres et deux unités de long séjour de 27 chambres ainsi qu'un réaménagement partiel du rez-de-chaussée du bâtiment existant et un agrandissement de la cuisine. Les différents coûts estimés par les architectes comprennent les travaux préparatoires, bâtiments, équipements d'exploitation, aménagements extérieurs, frais secondaires, demande complémentaire, mobilier et décoration. Pour le bâtiment actuel, le total s'élève à environ Fr 3'540'000.- et pour la nouvelle extension à environ Fr 15'140'000.-, soit un total de Fr. 18'680'000.- pour les deux éléments.

Le versement de la subvention cantonale sera répartie de 2014 à 2019 pour un total de Fr 4'672'199.-. Le dernier versement est lié à la présentation du décompte final et acceptation des coûts par le Conseil d'Etat.

La répartition des coûts moins le produit de la vente des terrains (pour un montant de 2 millions net et dont la vente devrait être finalisé à la fin du mois) fait apparaître un coût brut de construction de Fr 16'680'000.- et c'est ce montant qui est concerné par la demande de cautionnement. Ce montant devrait être réduit à Fr. 12'007'801.- à la fin 2019. La charge totale d'intérêt annuel pour Vétroz représente le 29.64%, soit Fr. 71'182.25. Ces intérêts et les amortissements représenteront environ une augmentation de charge d'environ Fr. 150'000.- pour la commune.

M. N. Huser passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

Mme E. Roh annonce que le groupe AV entre en matière.

Mme B. Duc remercie M. Lamon pour son exposé très intéressant, ainsi que M. P. Sauthier qui a accepté de fonctionner comme président ad hoc et Mme S. Pimpão qui a accepté d'œuvrer comme rapporteur ad hoc. Vu que nous pourrions tous avoir besoin du foyer Haut-de-Cry, le groupe DC entre en matière.

M. R. Nalesso annonce que le groupe LR entre en matière et il le relève travail extraordinaire de la Cogest sur les comptes et sur ce dossier de cautionnement, il remercie tous ses membres pour leur investissement. Il constate que si parfois la Cogest est chahutée, elle sait trouver les armes afin de travailler pour le bien de nos concitoyens avant tout, le travail et les rapports fournis en sont la preuve.

M. N. Huser annonce que l'entrée en matière étant non combattue, elle est tacitement acceptée.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Mme S. Pimpao présente le rapport de la Cogest :

Conformément aux dispositions de l'art. 13 du règlement du Conseil général, la Commission de gestion a examiné la demande de cautionnement nécessaire au financement de l'agrandissement du foyer Haut de Cry, telle que formulée par le Conseil municipal le 16 avril 2014, en vue de l'élaboration du présent rapport.

La commission est composée d'un président ad hoc, M. P. Sauthier, d'un rapporteur ad hoc, Mme S. Pimpão et des membres, Mme S. Hug (PDC), M. J. Coppey (PLR), Mme F. Udry (PLR), Mme M.-C. Mottiez (PLR) et Mme P. Sarrasin Bruchez (AV).

Pour le mandat d'étude du projet d'agrandissement du foyer Haut de Cry, ont été remis, en date du 17 avril 2014, aux sept membres de la commission et aux trois membres suppléants : 1) le message du Conseil municipal au Conseil général du 16 avril 2014, 2) la présentation du projet à la commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du Grand Conseil, 3) le devis relatif à la transformation du bâtiment existant et à l'agrandissement du foyer, 4) le projet de

décision du Grand Conseil concernant l'octroi d'une subvention cantonale, 5) la demande soumise par la fondation Haut de Cry en date du 4 décembre 2013.

En séance du 5 mai 2014, le vote d'entrée en matière a été exécuté en présence des membres et membres suppléants suivants ayant préalablement pris connaissance de la documentation reçue en date du 17 avril 2014 : M. P. Coudray, M. P. Sauthier, Mme S. Pimpão, Mme S. Hug (suppléant M. C. Richard), Mme M.-C. Mottiez, Mme F. Udry et Mme S. Delaloye (suppléant M. J. Coppey). Par 6 voix contre 1, la commission de gestion accepte l'entrée en matière sur le mandat d'étude du projet d'agrandissement du foyer Haut-de-Cry.

M. P. Coudray, président de la commission de gestion, a émis le souhait d'être suppléé par Mme P. Sarrasin Bruchez. Ainsi, la présidence relative à ce mandat est assurée par M. P. Sauthier conformément à l'art. 16 al. 4 du règlement du Conseil général tandis que la tâche de rapporteur est assurée par Mme S. Pimpão.

Le plan de travail de la commission a été le suivant :

5 mai 2014 : vote d'entrée en matière

12 mai 2014 : prise de connaissance du crédit d'engagement (devis estimatif de l'avant-projet, subventionnement, produits annexes), analyse de la portée du cautionnement en termes de risques et de l'impact financier au niveau de l'augmentation de l'annuité.

21 mai 2014 : approbation et vote final sur le présent rapport.

Mme S. Pimpão demande si elle peut lire le propos conclusif, ce que M. N. Huser accepte.

En préambule, la commission relève que les infrastructures sont la propriété de la Fondation Haut-de-Cry et non pas des communes partenaires de celle-ci, soit les communes d'Ardon, Conthey et Vétroz.

Incidences sur le compte d'investissement

Vu que le bâtiment existant ne figure point au bilan de la municipalité de Vétroz, aucun investissement futur n'apparaît dans le plan financier soumis au Conseil général lors de la séance plénière du 16 décembre 2013. Le compte d'investissement n'est ainsi pas touché par le projet de transformation et d'agrandissement du foyer Haut-de-Cry.

Incidence sur le compte de fonctionnement.

Ainsi que le mentionne le message de l'Exécutif du 16 avril 2014, la charge financière annuelle supplémentaire pour la commune de Vétroz sera de l'ordre de Fr. 142'318.25, soit Fr. 71'182.25 d'intérêts et Fr. 71'136.- d'amortissement de la dette contractée par la fondation. L'annuité diminuera au fil des années en fonction de l'amortissement appliqué.

Les comptes 2013 de la municipalité font apparaître une contribution au foyer Haut-de-Cry d'un montant de Fr. 152'570.10 (compte 570.352.00) tandis que le budget 2014 propose un montant de Fr 150'000.-. Ainsi, l'augmentation de l'annuité est de 93.28% par rapport aux comptes 2013 et de 94.88% par rapport au budget 2014.

Les comptes 2013 de la municipalité font apparaître un total de charges pour le dicastère « Prévoyance sociale » de Fr. 3'020'688.05 tandis que le budget 2014 propose un montant de Fr. 3'573'250.-. Ainsi, l'augmentation des charges sur le dicastère concerné est de 4.71% par rapport aux comptes 2013 et de 3.98% par rapport au budget 2014.

Les comptes 2013 de la municipalité font apparaître un total de charges de fonctionnement de Fr. 17'194'199.61 tandis que le budget 2014 propose un montant de Fr. 19'282'250.-. Ainsi, l'augmentation des charges totales de fonctionnement est de 0.83% par rapport aux comptes 2013 et de 0.74% par rapport au budget 2014.

Les impacts sur le compte de fonctionnement sont attendus dès 2015.

Compte tenu de l'analyse précitée, la commission est d'avis que les risques liés au cautionnement proposé sont faibles et l'impact financier au niveau de l'augmentation de l'annuité supportable pour la municipalité.

Incidence sur le budget 2014.

Le budget 2014 de la municipalité n'enregistre pas de majoration de la charge financière, étant donné que les intérêts intercalaires relatifs à l'extension du foyer seront comptabilisés dans le compte de construction de la fondation Haut-de-Cry.

Le début des travaux est prévu en mars 2015.

Vote final.

A l'unanimité des six membres présents, la commission de gestion recommande au Conseil général l'acceptation de la demande de cautionnement de Fr. 16'680'000.- nécessaire au financement de l'agrandissement du foyer Haut-de-Cry.

M. N. Huser passe la parole aux conseillers généraux pour des remarques ou questions sur le rapport. La parole n'est pas demandée.

DISCUSSION ET VOTE

M. N. Huser ouvre la discussion sur le projet et le cautionnement.

M. P. Coudray revient sur le produit de la vente de 2 millions et demande s'il y a eu plusieurs offres.

M. S. Germanier répond qu'il y en a eu plusieurs et que la commune a traité avec l'offre la plus intéressante. Il précise que le paiement est lié à l'autorisation de construire qui doit être déposée dans le mois qui suit la signature de l'acte qui est prévue avant la fin du mois.

M. P. Coudray demande si la répartition des coûts entre communes établie sur la base de la population en 1993 a été réactualisée.

M. S. Germanier dit que les chiffres vont être réactualisés selon le dernier recensement mais que la proportion reste sensiblement la même.

M. P. Coudray estime qu'avec la nouvelle répartition on arrive à 32% et que la commune de Vétroz est gagnante. Il demande si les autres communes vont vouloir revoir ces chiffres.

M. S. Germanier dit qu'il n'y a pas eu de revendication des autres communes.

M. N. Huser annonce que la discussion est close et procède au vote du cautionnement.

<p><i>Le cautionnement relatif à l'agrandissement du foyer Haut-de-Cry est accepté à l'unanimité.</i></p>

5. CONVENTION ENTRE LES COMMUNES D'AGGLOSION

M. N. Huser rappelle que le projet AggloSion a été finalisé en 2011 et que la décision de dépôt du projet à la Confédération a été acceptée par le Conseil général en date du 19 décembre 2011. Afin de préciser et détailler les droits et obligations de chacun dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet et de régler les charges et la répartition des frais, une convention entre les communes d'AggloSion a été établie et doit être adoptée par le Conseil général.

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. S. Germanier donne un complément d'information aux divers documents envoyés avec le message de la municipalité :

Le projet d'agglomération est issu d'une décision de la Confédération en 2006 qui portait sur des financements à hauteur de 6 milliards pour des projets d'agglomération. Nous sommes actuellement dans les projets de deuxième génération pour lesquels 1.68 milliards ont été attribués pour 36 projets. AggloSion a été reconnu comme un des bénéficiaires de ces subventions fédérales à hauteur de 29.25 millions (estimations basées sur l'avant-projet)

Le rapport d'examen mené par la Confédération, le taux de contribution retenu pour AggloSion est de 40%, taux maximal, et les mesures en priorité 1 (2015-2018) retenues pour Vétroz sont le réaménagement de la route cantonale T9 le réseau de transport public sur le secteur plaine, les aménagements de zones de stationnement et de signalisation pour les deux roues.

Le réaménagement de la route cantonale est estimé à 10 millions avec 3.5 millions de subventions, le réseau de transports publics est estimé à 2.5-3 millions sur l'entier du périmètre.

A part ces mesures reconnues et financées, il y a des mesures (d'urbanisation ou paysagères) non financées mais reconnues comme nécessaires pour que le projet soit reconnu par Berne. Certaines mesures d'impact local n'ont pas du tout été reconnues.

Le comité de pilotage est arrivé à la conclusion que si les communes ayant l'obligation de réaliser certaines mesures non financées, avaient des difficultés à les réaliser, ceci pourrait prêter à la mise en œuvre complète du projet AggloSion. Il y a des mesures non financées pour un total de 16 millions. Ajoutées aux mesures financées, le coût total pour le projet se monte à 99 millions. Pour que ces projets non cofinancés bénéficient tout de même d'une subvention, il faut appliquer un pourcentage de financement de 33.6% à tous les projets.

La proposition qui est faite est d'avoir un organe au niveau de l'agglomération qui soit composé d'un comité de direction et d'un bureau. Cet organe essentiellement un garant du projet vis-à-vis de Berne, les communes restent maître d'œuvre des éléments du projet qui les concernent, pour que la réalisation reste dans les lignes générales du projet. Pour réaliser ces tâches, une contribution annuelle de Fr. 1.50 par habitant est nécessaire (déjà utilisée pour assurer les frais courants). Chaque projet sera financé à hauteur de 33% tandis que les 0.6% restants serviront aux études nécessaires. Un des rôles de cet organe sera bien sûr de suivre la réalisation des mesures dans le laps de temps accordé par la Confédération.

On parle aujourd'hui de projets pour 2015-2018, mais il est fort probable que le délai accordé aux projets de 2^{ème} génération soit étendu comme il l'a été pour les projets de 1^{ère} génération. Des représentants d'AggloSion se rendront demain à Berne pour préciser les contrats de prestation à établir.

Les communes membres d'AggloSion présentent actuellement le projet de convention à leurs assemblées primaires ou conseils généraux. La commune de Conthey a approuvé la semaine passée. Savièse a accepté le principe et la commune de Sion siègera demain.

Le processus, une fois approuvé par l'ensemble des communes, comprendra une série d'études et de discussions entre les communes. Au niveau de la T9, les discussions ont déjà cours avec les communes de Conthey et Ardon. La commune de Sion est intéressée car il faut un projet coordonné qui aille d'Ardon à Pont-de-la-Morge.

Il faut également mettre en place les éléments de la 2^{ème} génération, faire approuver ces projets pour un démarrage dès 2018, et dès l'année prochaine, le projet de 3^{ème} génération qui intègre les mesures qui n'ont pas été définies comme prioritaires, voire des nouveaux éléments, voire une extension possible avec des éléments de plaine du projet AggloSierre.

Des discussions sur le périmètre doivent avoir lieu demain, pour savoir si l'intégration d'éléments nouveaux ne met pas en péril le projet existant.

M. S. Germanier présente également quelques informations sur le réaménagement de la route cantonale T9 qui traverse le village. Il évoque la problématique de la traversée d'Ardon ainsi que les deux noyaux de Vétroz, à savoir Magnot et le vieux village. Il estime qu'il est possible de faire des aménagements différents de ceux auxquels on est habitués. Il est toutefois important de développer un axe nord-sud pour pouvoir aménager sur la partie sud de l'autoroute une voie d'accès en direction de Sion qui délesterait la route cantonale.

M. S. Germanier présente des exemples pris lors de sa visite, avec M. A. Fontannaz, M. O. Cottagnoud et des représentants des autres conseils municipaux, dans la région de Bulle et Könitz qui montrent qu'une route cantonale peut être aménagée de manière très variée et agréable pour les piétons et cyclistes et donner une vie plus agréables aux riverains de la route cantonale, en particulier au centre du village.

M. S. Germanier conclut que le but de cette convention est de régler la collaboration entre les 12 communes partenaires avec une convention relativement légère pour satisfaire tout le monde. Il y a peu d'éléments contraignants et ce qui est vraiment important aujourd'hui c'est premièrement la participation de Fr. 1.50 par habitant ainsi que le prélèvement de 0.6% sur les subventions à recevoir et deuxièmement que les législatifs communaux gardent en main les décisions quant aux investissements par l'approbation des budgets annuels. Le rôle de cette convention est que le bureau et le comité puissent assurer à Berne que les projets déposés par les différentes communes correspondent à ce qui est décrit dans le projet d'agglomération.

M. N. Huser passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

Mme B. Duc annonce que malgré certaines faiblesses formelles de la convention, le groupe DC entre en matière.

M. R. Nalesso remercie le président d'avoir pris le temps de répondre aux questions qu'il a émises par écrit au nom de son groupe, ce qui a permis d'y voir plus clair sur certains aspects. Il annonce que le PLR est plutôt favorable à une telle convention. Il précise que les questions posées doivent être comprises comme étant dans l'intérêt du citoyen de Vétroz, non pas comme une volonté d'embêter ou de surcharger l'administration. Il renonce à lire ces questions à tous les conseillers puisque tout le monde les a certainement reçues via les chefs de groupe. Il espère que les réponses du président ont pu les aiguiller dans le choix de ce soir.

Mme E. Roh dit que la majorité du Bureau a jugé utile de mandater une commission pour le cautionnement du foyer Haut-de-Cry alors que la marge de manœuvre est quasi nulle sur ce dossier déjà bien avancé. Le groupe AV peine à comprendre pourquoi un projet comme AggloSion ne méritait pas une analyse par une commission ad hoc. Cette convention va influencer les budgets futurs et la commune sera liée pour les décennies à venir, voir plus dans ses budgets et ses investissements. Quoi qu'il advienne, elle devra faire face à ses engagements. Sur le fond, l'AV approuve cette démarche de réflexion intercommunale mais elle aurait souhaité, pour un projet de cette ampleur, qu'une commission soit mandatée. C'est pourquoi son groupe refuse l'entrée en matière.

L'entrée en matière étant combattue, M. N. Huser demande formellement aux conseillers de se prononcer par un vote à main levée.

Mme E. Roh demande une interruption de séance, ce que M. N. Huser accepte.

Interruption de séance

M. N. Huser demande un vote formel de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 19 oui, 5 non et 1 abstention.

DISCUSSION ET VOTE

M. N. Huser ouvre la discussion et procède à une lecture chapitre par chapitre. Aucune proposition d'amendement n'a été demandée.

Mme B. Duc dit qu'à l'art. 6, lettre g, on peut lire que le comité de direction décide des modifications de la présente convention et de l'admission de nouveaux membres. Elle fait remarquer que si ce soir on accepte la convention, demain le comité directeur peut la refaire entièrement. Il s'agit simplement d'une remarque du groupe. Elle fait également remarquer qu'au même article on parle de l'admission d'un nouveau membre et que ce point fait doublon avec l'article 19. Le groupe DC laisse le soin au président de la commune de faire les corrections nécessaires.

M. N. Huser demande si le groupe DC est d'accord avec le fait que ce soit bien le comité directeur d'AggloSion qui décide des modifications de la présente convention.

Mme B. Duc précise que le groupe DC tient seulement à le relever, qu'on vote ce soir sur une convention entre les communes d'AggloSion et que le lendemain le comité directeur peut en faire une nouvelle.

M. S. Germanier précise que le comité de direction est composé des représentants des douze communes partenaires, et que s'il devait y avoir une modification, chacun sera assez pertinent à ce moment là pour faire valoir les intérêts de tout le monde. Il imagine mal, s'il ne devait pas y avoir d'entente, qu'une modification puisse passer au forcing.

Au terme de la discussion chapitre par chapitre, M. N. Huser demande si quelqu'un désire s'exprimer avant le vote final. Il n'y a aucune demande pour s'exprimer.

M. N. Huser passe au vote.

La convention AggloSion est acceptée par 18 oui, 0 non et 7 abstentions.

M. R. Nalesso demande s'il est possible de demander un vote en une seule lecture.

M. N. Huser annonce que pour une acceptation en une seule lecture il faut la majorité des deux tiers des conseillers. Il demande aux autres groupes quelle est leur position.

Mme B. Duc annonce que le groupe DC accepte le règlement en une seule lecture.

Mme E. Roh annonce que le groupe AV s'abstient.

M. N. Huser passe au vote à main levée pour une acceptation en une seule lecture.

Par 18 oui, 1 non et 6 abstentions, la majorité des 2/3 est atteinte et la convention AggloSion est acceptée en une seule lecture.

6 RÉPONSES AUX INTERVENTIONS AU SENS DES AR.T. 32 SS DE NOTRE RÈGLEMENT

M. N. Huser informe qu'il y a deux interventions à traiter ce soir. Il précise que les réponses apportées par l'Exécutif seront envoyées par courriel à tous les conseillers généraux.

POSTULAT RELATIF À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET CIRCULATION PIÉTONNE

M. N. Huser relève que lors de la séance plénière du 24 juin 2013, le Conseil général a accepté un postulat demandant d'étudier et de mettre en place les mesures idoines, aptes à assurer un trafic routier et une circulation piétonne répondant à toutes les normes de sécurité sur la Rte du Levant et l'Av. de Derborence. Il passe la parole au président de la Municipalité pour la réponse de l'Exécutif.

M. S. Germanier annonce que l'agent de police est présent pour répondre à toutes les questions concernant les mesures qui ont été prises depuis le moment du dépôt ou qui sont en préparation.

Route du Levant :

- Bande longitudinale délimitant un trottoir.
- Etude de rehaussement du carrefour route du Levant – rue de Pré-fleuri pour ralentir le trafic.
- Av Derborence : bande longitudinale côté est, modération par déplacement du portique 30 km/h, perte de priorité au croisement. Signalisation d'interdiction de circulation aux camions.
- M. Schöpfer propose de poser un éclairage public du CO jusqu'au garage du Levant.

M. N. Huser remercie le président de la Municipalité pour ses explications et M. Schöpfer, agent de police, pour sa présence.

M. P. Sauthier est satisfait des réponses de l'exécutif, sauf en ce qui concerne le passage sous la bretelle autoroutière qui a une largeur insuffisante pour assurer des conditions de sécurité satisfaisantes pour les piétons.

M. R. Nalesso demande si c'est la réponse finale ou s'il y aura des compléments, en particulier concernant les questions orales que son groupe avait formulées en lien avec le postulat et concernant la question écrite dans lequel le groupe LR demandait des réponses en même temps que la réponse au postulat.

M. S. Germanier répond que d'entente avec le président du CG, les réponses complémentaires parviendront en octobre ou décembre. Il précise que d'autres points sensibles ont été soulevés par l'agent de police.

Mme H. Minguely fait remarquer que certains aménagements (à Bulle et ailleurs) présentés auparavant pourraient servir d'inspiration aussi pour l'aménagement des routes 30 km/h, par exemple des aménagements au sol ou des couleurs pour le futur chemin des écoliers.

QUESTION ÉCRITE RELATIVE AUX IMPÔTS PAR TRANCHE

M. N. Huser rappelle qu'en date du 16 décembre 2013, le groupe LR lui a remis une question écrite concernant les délais de paiement des impôts communaux par tranche. Il passe la parole au président de la Municipalité pour la réponse de l'Exécutif.

M. S. Germanier dit que la réponse a été envoyée au groupe LR et qu'elle ressort de la loi fiscale cantonale. Il précise que la municipalité de Vétroz s'en réfère à la l'art 4 de la loi fiscale cantonale du 10 mars 1976 qui stipule que les tranches sont échues comme suit : 10 février, 10 avril, 10 juin, 10 août et 10 octobre pour la dernière. L'échéance générale étant fixée au 10 décembre. Les tranches échues non payées ne font l'objet d'aucun rappel mais un intérêt de retard est calculé lors de l'établissement du décompte final. Certains contribuables alternent les tranches cantonales et communales, d'autres payent au début ou à la fin, mais en fin de compte ce n'est qu'un simple problème de calcul d'intérêt, les échéances étant fixées dans la loi.

M. R. Nalesso remercie le président de la Municipalité pour sa réponse. Il estime donc, d'après cette réponse et l'arrêté cantonal du 26 août 1992 qui traite de ce point, que si une personne désire échelonner ses impôts sans payer d'intérêt de retard, le seul moyen serait de payer en avance. À sa connaissance, il existe des communes qui envoient leurs factures d'impôt alternées. Il pense que c'est le cas de la commune de Saillon et va se renseigner pour avoir plus de précision.

M. S. Germanier estime qu'il est possible que l'envoi soit alterné, mais il faudrait savoir comment sont calculés les intérêts à l'échéance, car il est étonné qu'on puisse aller à l'encontre de la loi cantonale.

7. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. N. Huser passe la parole aux membres de l'Exécutif.

M. MICHEL HUSER

Centre scolaire des plantys

- Budget dans les chiffres prévus, il n'y a pas de problèmes particuliers.
- Le planning révisé est suivi.
- 8 nouvelles classes sont attendues pour la rentrée.
- La classe ACM du rez-de-chaussée sera laissée en l'état pour être opérationnelle à la rentrée.
- Les pièces du rez-de-chaussée seront terminées en automne. La cage d'escalier est prévue pour pouvoir installer un ascenseur si le budget le permet.
- Les extérieurs avancent à grand pas, dans le respect des délais et des prix.
- Début de polémique au sujet de l'amiante dans le bâtiment existant : Sur la base du rapport qui a été fourni, aucun risque d'exposition à l'amiante n'existait lors de l'exécution de ces travaux et il n'y a rien à craindre pour le futur. Toutefois, pour garantir la bonne marche et la résolution de ces problèmes, Des mesures ont été prises. L'entreprise ADtechnic a été mandatée pour effectuer ces travaux et le bureau CFD établit un diagnostic et suit les travaux. Il y a eu suspension provisoire des travaux dans la salle des maîtres et des mesures sont d'ailleurs prévues ces prochaines semaines de telle manière qu'on puisse répondre à la totalité des questions et garantir qu'il n'y a aucun problème de ce côté-là. Il y a confirmation que cette mesure a été faite encore aujourd'hui.

M. P. Coudray est interpellé par la question de l'amiante. Il a vu une émission de Temps Présent sur un collège à Genève où il n'y avait officiellement pas de problème mais des études ultérieures ont révélé qu'au moins deux membres du personnel avaient été touchés par

l'amiante. Selon le papillon distribué aux parents d'élève « un constat officiel situation est établi pour l'enceinte du bâtiment et il en ressort que la situation actuelle n'est pas dangereuse » mais selon les déclarations de M. M. Huser, la situation sera suivie et des constats seront faits au fur et à mesure des travaux. Il estime que l'amiante est très dangereuse et désire 1) obtenir une copie du constat officiel et 2) savoir qui a la responsabilité de la gestion de la décontamination et 3) savoir si un cahier des charges précis a été établi.

M. M. Huser répond que le rapport avait été fait par l'architecte représentant le maître d'œuvre qui disait que « en préparation des travaux dans le bâtiment existant, un diagnostic amiante portant sur les deux parties distinctes du bâtiment a été établi par le bureau spécialisé CSD. Ce diagnostic a mis en évidence la présence d'amiante aux endroits suivants où des précautions spécifiques devront être prises lors d'éventuels travaux de démolition :1) à l'intérieur, dans la colle de certains carrelages de sol et revêtements synthétiques dans la partie classes du bâtiment, 2) à l'intérieur, dans la colle du carrelage des vestiaires des douches de la partie gym du bâtiment, 3) à l'extérieur, sur les éléments en Eternit des contre-cœur des fenêtres. Le diagnostic n'a pas décelé de présence d'amiante dans les colles et les joints des carrelages des couloirs et WC dans la partie des classes du bâtiment où des précautions particulières ne se justifient donc pas. Les travaux de la nouvelle entrée, classes et bureau du directeur se situent dans la partie classe du bâtiment. Les appareils sanitaires ont été démontés et un mur carrelé y a été démoli. Carrelage de WC sans amiante dans cette partie du bâtiment. Les revêtements de sol restent en place, carrelage de WC sans amiante. Synthétiques de la salle des maîtres avec amiante décelée dans la colle. Ils seront recouverts d'une nouvelle chape. Aucun risque d'exposition à l'amiante n'existait donc lors de l'exécution de ces travaux ni n'est à craindre pour le futur.

Suite aux réactions des réactions d'enseignants ou de privés, la commune a demandé à l'architecte d'aller encore plus loin dans l'analyse du problème, de demander au bureau CSD d'effectuer des analyses d'air à différents endroits. Il rajoute que la société AD-Technique est une des sociétés les plus spécialisées de la région et dont l'offre était d'ailleurs la plus chère.

M. P. Coudray demande le montant de l'offre. Fr. 7'000.- répond M. M. Huser.

M. P. Coudray demande une copie du rapport.

M. N. Huser prend note de la demande de copie du rapport et de la responsabilité de la décontamination.

M. M. Huser précise que c'est la maison AD-Technique qui a la responsabilité de la décontamination et que le bureau CFD est également présent.

M. P. Coudray demande si la commune leur a demandé des décharges.

M. M. Huser répond qu'il y a des garanties demandées par l'architecte. Les analyses d'air supplémentaires sont faites aujourd'hui, il faut attendre quelques jours pour avoir des réponses.

M. P. Coudray déclare que cela confirme ses doutes car d'une part M. Huser garantit qu'il n'y a aucun danger et d'autre part il reste à faire des analyses.

M. M. Huser précise que les analyses d'air sont des contrôles supplémentaires.

M. P. Coudray demande ce qu'il en est des autres bâtiments publics, et en particulier de la salle paroissiale.

M. M. Huser répond qu'une demande a été faite dans ce sens pour l'ensemble des bâtiments communaux.

M. P. Coudray conclut qu'il s'agit d'un problème grave qu'on ne peut prendre à la légère.

MME VÉRONIQUE PAPILLOUD

Regroupement scolaire, situation depuis décembre 2013

- Décision en faveur du regroupement prise par le Conseil municipal le 25 février 2014.
- Finalisation du projet par la commission scolaire et la direction des écoles.
- Lettre d'information adressée à tous les parents d'enfants scolarisés en mars. Elle comprenait les éléments de réflexions sur la vision pédagogique, organisationnelle, de transport et du chemin sécurisé.
- Transports organisés en bus avec 3 arrêts prévus : Escale, Bresse, Plantys.
- 3 périodes de prise en charge : automne, hiver, printemps. Fréquentation plus basse prévue (50 enfants) en automne et au printemps sachant que les enfants se déplacent par eux-mêmes et fréquentation maximale en hiver.
- Mandat attribué à l'entreprise Cardoso.
- Inscription adressées aux familles à mi-mai pour la première période. Les inscriptions pour les autres périodes suivront.
- Parcours sécurisé mis à l'étude en collaboration avec la police municipale et le BPA qui privilégie les rues à très faible trafic et à trottoir surélevé.
- Marquage distinct au sol et panneaux pour orienter les enfants. Les automobilistes seront sensibilisés pour éviter ce trajet aux heures de déplacement des élèves.
- Fourchette de prix : transport scolaire Fr. 8'800.- à Fr. 14'000.- par mois (inclut le transport actuel de l'UAPE qui est de Fr. 7'300.). Supplément pour 2014 entre 18'000 et 34'000.-.
- Chemin sécurisé qui devrait coûter environ Fr. 10'000.- pour l'aménagement signalétique.

M. J. Coppey fait remarquer qu'il y a un passage à la route de l'industrie qui n'a pas un faible trafic et où des tracteurs passent à 50km/h au lieu de 30km/h.

Mme V. Papilloud précise d'abord qu'elle voulait dire « faible trafic **ou** trottoirs surélevés ». Elle va étudier la question pour savoir quels ajustements seront nécessaires.

M. J. Coppey demande si des contrôles seront effectués par la police.

M. V. Papilloud répond que ce sera fait comme sur les autres rues du village.

Mme S. Pimpão suggère une idée de patrouilleurs scolaires.

Mme V. Papilloud répond que d'après la police cantonale, il est interdit de mettre des patrouilleurs sur des zones 30km/h.

Mme S. Pimpão dit qu'il faut les mettre sur les zones à 50 (suite inaudible).

Mme V. Papilloud précise qu'on peut le faire aux abords précis des écoles.

Animation socio-culturelle

Mme V. Papilloud présente l'activité de Mme Pénélope Lucien, animatrice socio-culturelle, en formation HES :

Depuis sa nomination, Pénélope Bussien, qui est présente ce soir dans le public, animatrice socio-culturelle en formation HESSO a effectué de nombreuses prises de contact avec la population.

Tout d'abord il y a eu sa présentation dans le Vétrospective. Puis elle a participé à certaines manifestations comme 125 ans Union, vente échange ou marché du livre à la Bibliothèque. Tout cela afin d'étoffer sa présence et sa visibilité.

Lors des vacances de Pâques, elle a organisé une semaine de rencontre à Bresse. Les jeunes ont pu se divertir, se dépenser à l'extérieur comme à l'intérieur et tout cela s'est terminé par une crêpe party dans l'ancienne bibliothèque avec environ 25 jeunes. Par ces rencontres, Pénélope a pu commencer à tisser des liens avec les jeunes mais également avec leurs parents.

Un compte Facebook a également été créé.

Pour l'été, Pénélope prévoit quelques activités lors des vacances scolaires en proposant une fois par semaine des sorties, des marches ou encore des ateliers cuisines. Ces activités ont été proposées par les jeunes.

Tout son travail est supervisé par Mme Fumeaux, responsable ASC à la HES, par M. Roduit Stéphane son praticien formateur. Ces personnes l'encadrent et lui donnent des pistes à suivre afin de toujours mieux orienter son travail et parvenir à définir les besoins de la population.

Des séances du groupe de travail sont agendées régulièrement. J'y participe en faisant le lien avec le Conseil, pour la logistique et l'acceptation des projets.

D'ailleurs c'est avec plaisir que Pénélope fera une présentation lors de la prochaine séance du Conseil général en octobre.

Mme H. Minguely trouve cela très intéressant et demande quels sont les moyens de proposer des activités et si celles-ci sont listées sur le site de la commune.

Mme V. Papilloud précise que la communication se fait sur Facebook et sur le panneau d'affichage de la commune, mais qu'elle pourrait aussi être faite sur le site de la commune.

Mme H. Minguely trouve que cela serait vraiment utile pour les parents qui n'utilisent pas Facebook.

Mme E. Roh demande quelles tranches d'âge sont concernées et comment les jeunes du cycle sont informés.

Mme V. Papilloud dit que toutes les tranches d'âge sont concernées. Elle pense que des papillons ont été distribués au cycle. Elle précise que le système est en train de se mettre en place.

Mme E. Roh espère que ces mesures encourageront la jeunesse de Vétroz à rester sur la commune.

Mme V. Papilloud est du même avis.

M. OLIVIER COTTAGNOUD

Energie

- Le processus du ré-audit du label de l'énergie arrive en phase de finition, avec une progression de 5 points par rapport à 2010. La commune est qualifiée d'exemplaire sur certains points comme le règlement d'encouragement aux énergies renouvelables.
- Il présentera plus de détails lors de la prochaine séance.
- Aux Plantys la mise en service et l'annonce pour la rétribution à prix coûtant (RPC) ont été faites dans les temps. Ceux qui ont participé à la journée du soleil du 10 mai ont eu l'occasion de visiter l'installation et de constater le bon travail de l'entreprise Sionic. La production jusqu'à ce jour est de 39'000 KW/h.
- Il regrette le peu de participation de la population et des élus à la journée du soleil.
- GazEl : la production de biogaz va débuter prochainement et une journée de portes ouvertes est agendée en septembre.

Social

- La déléguée à l'intégration, Cynthia Balet, fait un excellent travail et les cours de langue financés par le programme d'intégration cantonal rencontre un grand succès : plus de 60 participants sur les communes de Vétroz et Conthey.
- Le deuxième projet multiculturel va débuter en septembre où des activités de rencontre sont prévues en marge de la fête de la Madeleine.
- Financement pour projet d'intégration « parrains et marraines culturel ». Ce projet veut mettre en relation des nouveaux arrivants étrangers avec des parrains (si possible des étrangers intégrés depuis longtemps) qui faciliteront l'intégration en expliquant les us et coutumes suisses et locaux. Ces parrains seront formés et

encadrés. Il lance un appel pour aider à trouver des parrains et des marraines car l'intégration est bénéfique aussi pour la commune d'accueil.

M. ANDRÉ FONTANNAZ

Vignoble

- Le projet de vignoble en terrasses a été approuvé par le Grand Conseil, accepté à l'unanimité moins 3 abstentions en deuxième lecture.
- Long processus qui a demandé l'acceptation de plusieurs offices : préavis de l'office fédéral de l'agriculture, préavis de la commission thématique du Grand Conseil, acceptation du crédit cadre par le Conseil d'Etat puis acceptation par le Grand Conseil.
- La prochaine étape est la création du syndicat qui comprendra tous les propriétaires de vigne du coteau de Vétroz (env. 100 ha). La création de ce syndicat dépend d'une acceptation de la majorité (en surface) des propriétaires.
- Ce projet permettra d'avoir un subventionnement de 70% : 32% par le canton, 30% par la confédération et 8% par la commune. Le reste étant à charge des propriétaires.

Travaux

- Réfection T9 : en accord avec le canton, le programme des réfections est légèrement décalé. Pour 2014 il est prévu de faire de la Millière jusqu'à la cave Hubert Germanier. Pour 2015 ce sera la partie Est du village, du sud du home jusqu'à Conthey. Le vieux village devrait être effectué en 2016. La raison est de profiter du projet AggloSion pour penser la traversée du village de manière différente. Il est satisfait que le Conseil général ait accepté le projet AggloSion car la population aurait mal compris que le Conseil général refuse le projet AggloSion alors que Vétroz est une des communes qui peut en tirer rapidement un bénéfice.

Plannification des rénovations et créations d'infrastructures sportives

- 2013 : Salle de gym des Plantys.
- 2014 : Réfection du terrain de foot sud, début des travaux la semaine prochaine pour une année.
- 2014 : Rénovation du Lancer de javelot et disque aux Plantys.
- 2014 : Rénovation de la piste de saut en longueur à Bresse.
- 2015 : Réfection de la piste de sprint à Bresse.
- 2015 : Réfection de la piste de saut en longueur aux Plantys.
- 2015 : Si le budget est accepté, réfection du terrain nord, peut-être avec un terrain synthétique.

M. P. Coudray demande si les travaux pour le terrain nord sont prévus pour 2015.

M. A. Fontannaz répond que oui, si le budget est accepté.

M. P. Coudray précise que la Cogest doit disposer du coût approximatif avant la fin septembre.

M. A. Fontannaz répond par l'affirmative, comme pour tous les autres éléments du budget.

M. P. Coudray dit que c'est surtout important pour celui-là car il faut savoir s'il va se faire ou pas. Ce n'est pas un problème de budget mais de décision de l'Exécutif.

DIVERS

M. S. Germanier donne quelques informations complémentaires :

- Centre du village : reçu l'autorisation de construire définitive pour les deux bâtiments sud, modification légère du projet concernant la partie nord (escalier d'accès à la place et volume de la grange) pour convenir aux opposants.
- Cet hiver, les bâtiments seront fermés et chauffés pour poursuivre les travaux.

- Ils seront prêts pour la rentrée 2015.
- Il semblerait que vu l'avancement des parties sud, la partie nord pourra avancer en une seule étape plutôt que deux.
- Attente d'une offre de réaménagement de la route au nord de la place et du chauffage à distance.

M. N. Huser remercie les membres de l'Exécutif.

8. DIVERS

M. N. Huser annonce que la sortie du Conseil général, organisée par le groupe AV, aura lieu normalement le vendredi 19 septembre 2014. La date doit être confirmée par la cheffe de groupe.

M. N. Huser annonce la prochaine séance extraordinaire le lundi 13 octobre où il sera notamment traité le règlement communal d'organisation.

M. N. Huser informe que le Bureau a décidé d'organiser une visite des chantiers en cours pour permettre à chacun de se faire une idée sur l'avancement des travaux.

M. N. Huser souhaite fortement que l'ensemble des adresses email @vetroz soient activées vu qu'il s'agit du canal officiel de diffusion. Il passe volontiers chez ceux qui ont des problèmes pour les dépanner.

M. N. Huser annonce que la plateforme extranet est prête mais il désire d'abord régler le problème des adresses email.

M. N. Huser annonce qu'en date du 16 mai, il a enregistré une motion de Mme H. Minguely, co-signée par tous les membres de l'AV, au sujet du règlement communal des constructions.

M. P. Mange lit la motion.

Conformément à l'article 33 du règlement du Conseil général du 25 mars 2013, et par la présente motion, les soussignés demandent au Conseil communal :

- *D'élaborer un nouveau règlement communal des constructions*
- *D'entamer une réflexion concernant le plan de zone communal*

La commune de Vétroz a connu un développement exponentiel des constructions ces dernières années. Aujourd'hui, 10 immeubles et une quarantaine de villas sont en construction. Il apparaît clairement que le règlement actuel des constructions présente quelques lacunes et n'est pas suffisamment précis et exigeant. Le cadre est trop peu contraignant pour un développement modéré et harmonieux de notre commune. Les points-ci-dessous, entre autres, nous semblent avoir un potentiel d'amélioration :

- Le règlement des constructions ne définit pas de surface minimale pour la construction de logements. Si la densification des zones habitables est recommandée, les nuisances occasionnées en termes de trafic sur des routes non adaptées à un nombre important de construction sont préoccupantes. Le cadre imposé par un règlement devrait avant tout permettre de prioriser l'harmonie d'un quartier et la qualité de vie des habitants.

- Alors qu'une grande majorité des ménages possède plus d'un véhicule, le nombre de places de parc exigé dans le règlement, concernant les immeubles (une place par logement), est clairement insuffisant.

- La définition des zones artisanales et industrielles est peu claire et peut potentiellement donner lieu à des interprétations discutables.

- S'il est mis en évidence que la zone village et hameaux est destinée à la conservation du caractère du village, il ne figure dans le règlement aucune précision ou contrainte quant à la couleur des façades des constructions.

De plus, certains points du règlement sont obsolètes :

- La subordination à une autorisation de construire pour les installations de captage d'énergie (panneaux solaires). Depuis l'entrée en vigueur de la LAT-R, au 1.5.2014, cette exigence n'est plus valable.

- L'exigence minimale d'une distance de 5 mètres entre la voie publique et un portail électrique. Les portails électriques en limite de propriété sont à présent acceptés.

En marge de ce besoin de révision du règlement, les motionnaires souhaitent qu'une réflexion soit entamée concernant le plan de zones communal, vieux de 20 ans. La loi sur l'aménagement du territoire révisée (LAT-R), entrée en vigueur le 1.5.2014, prévoit une période transitoire de 5 ans avant son application stricte. S'il est pertinent de la part des communes d'attendre l'adaptation des plans directeurs par le Canton et la mise en place d'instruments permettant d'atteindre les buts fixés par la LAT-R, il serait judicieux de commencer à identifier les forces et faiblesses du plan de zones actuel et réfléchir aux lignes directrices du développement souhaité pour Vétroz (concept global).

M. N. Huser annonce que la motion a été examinée par le Bureau et déclarée recevable. Le Bureau fixera la date de son développement d'entente avec le Conseil municipal qui a déjà émis une préférence pour la séance plénière extraordinaire du 13 octobre.

M. N. Huser adresse, en cette période de fin d'année scolaire et de saison pour les sociétés musicales et sportives, des félicitations aux sociétés et sociétaires qui participent à des concours ou des compétitions diverses, bien souvent avec des résultats flatteurs. Il relève en particulier les bons résultats obtenus par les deux fanfares lors de la fête cantonale des musiques.

M. P. Coudray se réfère à une décision du Conseil communal, parue dans le Vétrospective, autorisant les portails électriques en limite de propriété. Il fait remarquer qu'il existe un règlement des constructions et toute modification devrait en principe passer par le Conseil général.

M. M. Huser répond qu'il s'agit d'une simple adaptation momentanée, faite suite à un recours. Cela a pour but d'éviter des futurs recours où le Conseil municipal n'aurait de toute façon pas gain de cause. Il précise que la distance des 5 m reste valable pour les portiques manuels. Il répète que ces adaptations momentanées nécessitent une révision du règlement des constructions. Depuis plusieurs mois, le Conseil municipal prend des notes en ce sens. Il attendait d'avoir un staff technique complet pour mettre en chantier un nouveau règlement. Maintenant, avec l'engagement d'un technicien communal et d'un architecte, il faut laisser un peu de temps au Conseil municipal pour présenter un projet allant dans le sens de la motion déposée ce soir.

Mme B. Duc demande qui donne l'ordre de réparer les ralentisseurs cassés dans différentes rues.

M. A. Fontannaz répond que c'est en accord avec le chef des travaux publics. Il demande s'il y a des cas à signaler.

Mme B. Duc dit qu'il y a plusieurs îlots sur la route de la Madeleine qui sont cassés, dont un avec ses éléments dispersés sur la route et qu'ils sont très dangereux à cause du manque de visibilité à cet endroit.

M. A. Fontannaz prend note et transmettra.

Mme H. Minguely rappelle qu'en décembre 2012 l'AV avait posé une question écrite concernant l'avenir du service postal à Vétroz, question à laquelle le Conseil municipal a donné une réponse en date du 17 juin 2013. Une année s'est écoulée le groupe AV se demande si le Conseil municipal a obtenu une réponse formelle de la Poste. Le Conseil municipal avait en effet affirmé qu'il prendrait position lorsqu'une réponse serait connue. L'esprit de cette demande ce soir est de suivre ce dossier dans le souci du maintien du service public à Vétroz.

M. S. Germanier répond qu'il n'y a pas la réponse définitive de la Poste qui étudie encore deux possibilités, dont l'emplacement actuel. Une réponse était attendue pour le 15 juin.

Mme V. Papilloud annonce que la commission culturelle organise une commémoration du 300^{ème} de l'éboulement de Derborence et demande de réserver les dates du 21 août pour le

vernissage et 23 septembre pour la projection du film de Francis Reusser. Un flyer sera envoyé en début juillet.

La parole n'étant plus demandée, M. N. Huser souhaite une bonne fin de soirée et un excellent été.

M. N. Huser clôt la séance à 22h45

Ainsi fait à Vétroz, le 1^{er} septembre 2014.



NICOLAS HUSER

Président du Conseil général



DOMINIQUE KUSTER

Secrétaire du Conseil général